

Séance du mardi 06 juin 2023

Date de la convocation: 31/05/2023

Membres en exercice :
9*L'an deux mille vingt-trois et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00***Présents :** 7**Présents :** Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER**Votants :** 9**Représentés :** Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER**Secrétaire de séance :**
Jean-Marc DUREY**Excusés :****Absents :****Objet: DM1 - Budget annexe de l'eau et de l'assainissement - DE_2023_33**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1060.00	
70111	Ventes d'eau aux abonnés		1060.00
TOTAL :		1060.00	1060.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	1060.00	
28153 (040)	Installations à caractère spécifique		741.00
28181 (040)	Installations générales, agencements		319.00
TOTAL :		1060.00	1060.00
TOTAL :		2120.00	2120.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MALARCE-SUR-LA-THINES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/06/2023 007-210701470-20230606-DE_2023_33-DE

Delphin FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/06/2023 007-210701470-20230606-DE_2023_33-DE